



© DRAGER/DREAMSTIME.COM

LITS DE BRONZAGE ET CANCER

Souffrir pour être belle ? Pas au point de livrer sa peau aux ultraviolets.

Le « soleil artificiel » du salon de bronzage n'offre pas qu'un beau hâle ; il accroît aussi le risque d'être victime d'un cancer de la peau, révèle le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le CIRC considère les appareils de bronzage à émissions d'UV comme « cancérigènes chez l'homme », réitérant les conclusions diffusées antérieurement par l'OMS au sujet de la fréquentation des salons de bronzage.

Le risque de mélanome cutané augmenterait de 75 % quand cette fréquentation commence avant l'âge de 30 ans, selon l'analyse de plus de 20 études épidémiologiques. Une étude de l'OMS réalisée en Norvège et en Suisse a également démontré une hausse marquée du risque de mélanome chez les femmes qui s'étaient fait dorer régulièrement dans les lits de bronzage.

Le Collège des médecins du Québec (CMQ) a réagi en juillet dernier à l'annonce de ces conclusions inquiétantes en demandant au gouvernement fédéral de promulguer une loi qui interdirait aux personnes de moins de 18 ans l'accès aux lits de bronzage. Le CMQ recommande aux clients de ne fréquenter qu'un seul salon et de limiter le temps de bronzage et le nombre de séances par année. Il estime aussi que le personnel devrait être mieux formé.

En plus de ces mêmes recommandations, l'OMS réclame des lois prohibant les appareils émettant des rayons UV de très forte intensité de même que les salons de bronzage non supervisés et les offres de « séances illimitées » dans un court laps de temps.

Aucune recherche n'a cependant démontré que l'exposition aux rayons UV émis par les lits de bronzage est moins nocive que les effets des ultraviolets solaires. En fait, la majorité des cancers

On compte chaque année dans le monde environ 132 000 cas de mélanomes malins.

cutanés sont imputables à la surexposition au rayonnement UV naturel. Néanmoins, on compte chaque année dans le monde environ 132 000 cas de mélanomes malins. Les rayons UV des lits de bronzage provoquent à long terme le photovieilissement de la peau. La dégradation du collagène provoque

l'apparition de rides et la perte de l'élasticité cutanée.

Les détracteurs de ces constats alarmants, irréductibles adeptes du bronzage « artificiel », devraient également savoir que son prétendu « effet protecteur contre les coups de soleil » équivaut en fait à l'utilisation d'une crème solaire ayant un facteur de protection de... 2 ou 3 ! ■ J.D.

Pour en savoir plus : www.iarc.fr/fr/media-centre/iarcnews/2009/sunbeds_uvradiation.php